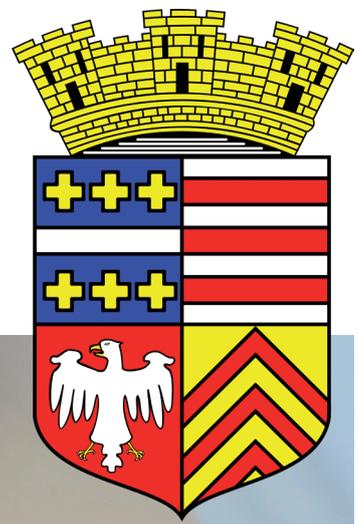


# NUCOURT Com-Info



République Française

**NUMÉRO 95**

AVRIL 2017

*Belles journées en avril, préparent un mois de mai fertile.*

Les jeunes hommes et femmes nés en avril, mai ou juin 2001 sont priés de se présenter en mairie dès l'âge de 16 ans afin d'être recensés pour la journée défense et citoyenneté et prévoir l'inscription automatique sur les listes électorales. Merci de vous munir du livret de famille.

## Conseil municipal du 15 mars 2017

### Communauté des Communes Vexin Centre

- Le conseil municipal a approuvé la modification des statuts de la CCVC suite à la loi NOTRe.
- Le transfert de compétences du PLU à l'EPCI (Établissements Public de Coopération Intercommunale) n'a pas été approuvé par le conseil municipal.
- Le conseil municipal a approuvé l'adhésion de la CCVC au SIMVO.

### Urbanisme

- Deux demandes de subventions DETR 2017 ont été approuvées par le conseil municipal. L'une concerne la rénovation du sol du hall de l'école Les quatre vents, l'autre la création d'un terrain multisport en lieu et place d'un terrain de tennis.
- Le conseil municipal a validé la nouvelle numérotation du chemin des fontaines.
- Après délibération du conseil municipal, la voie communale VC7 portera désormais le nom du chemin des carrières.

### Finances

- Considérant le décret du 26 janvier 2017 le changement d'indice des élus de la fonction publique a été approuvé.

### Nucourt Com-Info : le journal du Conseil municipal

Mairie de Nucourt – rue de la Boutrolle – 95420 Nucourt | Tél : 01 34 67 41 11 | [mairie.nucourt@wanadoo.fr](mailto:mairie.nucourt@wanadoo.fr) | [www.nucourt.eu](http://www.nucourt.eu)

**Directeur de publication :** Philippe Flahaut. **Rédaction :** les conseillers municipaux. **Conception et réalisation :** Émilie et Baptiste Vallet.

Imprimé par nos soins à 300 exemplaires. Pour préserver l'environnement, ce journal est imprimé sur un papier norme PEFC.

## Nucourt

### Dimanche 7 mai

Élections présidentielles.

### Lundi 8 mai

Commémoration au monument aux morts à 11 h 00.

### Mardi 27 juin

Collecte des encombrants.

## Idées sortie

*Dans le contexte actuel, certaines sorties peuvent être annulées du fait du plan « Vigipirate renforcé ».*

### Dimanche 30 avril

Marché aux fleurs, du terroir et de l'artisanat sur la place du village à Grisy-les-Plâtres.

### Samedi 13 mai

Ballade contée de la petite enfance, pique-nique et jeux. Rendez vous à 10 h 00 au Bois de Morval à Cléry-en-Vexin. Renseignements au 01 30 39 68 77 ou 06 27 03 03 77.

### Dimanche 21 mai

Fête de la nature. Le parc du Vexin français propose plusieurs balades. Renseignements et réservations au 01 34 48 66 00.

### Samedi 27 et dimanche 28 mai

Kool Days 9<sup>e</sup> édition. Expositions de voitures et motos anciennes au Parc du château d'Hanneucourt à Gargenville. Entrée gratuite.

### Dimanche 4 juin

Rallye touristique dans le Vexin. Renseignements et inscription sur [ot.vexincentre@gmail.com](mailto:ot.vexincentre@gmail.com) ou par téléphone au 01 30 39 68 84.

# Une mission pour chacun au service de tous

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans étendu jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap.

Il faut avoir la nationalité française ou celle d'un état membre de l'union européenne ou bien encore justifier d'un séjour régulier en France depuis plus de 1 an. Ce service s'effectue sans condition de diplôme, seuls comptent la motivation et le désir de s'investir.

À l'exception des actions à caractère religieux ou politique, plusieurs missions sont éligibles au service civique dans neuf grands domaines : culture et loisir, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

Votre mission s'exerce au sein d'un organisme public ou privé agréé par l'État (mairies, départements, régions musées, collèges, lycées, associations...) et sur une période de 6 à 12 mois non renouvelable en France ou à l'étranger. Vous ne percevez pas de salaire mais une indemnité qui varie entre 584 et 684 € net par mois avec un minimum de 24 heures par semaine et un maximum de 35 heures.

Un engagement de Service Civique n'est pas incompatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel.

Pour toute demande d'information contactez la DDCS du Val d'Oise - Sylvain Havez et Cédric Desmarais : 01 77 63 61 82 ou 01 77 63 61 04.

Site web : [www.service-civique-gouv.fr](http://www.service-civique-gouv.fr)



## Pensez déjà aux vacances d'été

Le centre de loisirs AILPE VEXIN CENTRE accueillera les enfants à partir de 3 ans (à condition qu'ils aient été scolarisés durant l'année scolaire 2016/2017) jusqu'à 13 ans, du lundi 10 juillet au vendredi 4 août 2017 au Camp de César à Nucourt.

Les enfants de la CCVC seront inscrits en priorité, au fur et à mesure du dépôt de leur dossier.

Deux journées d'inscription sont organisées à la mairie du Perchay :

- Le vendredi 12 mai de 18 h 00 à 20 h 00.
- Le samedi 13 mai de 9 h 00 à 12 h 30.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, les dossiers d'inscription sont à retourner au plus tard le 5 mai, à l'adresse suivante : 4 grand place 95450 Le Perchay. Toutefois ils ne seront traités qu'après ceux déposés lors des deux journées d'inscription.

Après le 13 mai 2017, les demandes d'inscription doivent être envoyées :

- Soit à ADAPTE 95, 4 rue Berthelot, 95300 Pontoise.
- Soit au siège de la CCVC, 1 rue de Rouen, 95450 Vigny.

Ces inscriptions tardives ne seront acceptées que dans la limite des places disponibles. Contact et renseignements pour les inscriptions de l'été 2017 : ADAPTE 95 par téléphone au 01 30 31 13 22 ou par mail [adapte@adapte95.org](mailto:adapte@adapte95.org). Vous pouvez télécharger le dossier d'inscription sur [www.ccvexincentre.fr](http://www.ccvexincentre.fr)

# Pourquoi le chemin des carrières ?

La nature du sous-sol de Nucourt encourage très tôt l'exploitation des carrières souterraines de pierres de taille et moellons. Son utilisation n'a pas servi uniquement à la construction de maisons environnantes puisque de nombreuses églises témoignent encore de son existence, notamment celle de Gisors mais aussi la collégiale de Mantes, tout comme l'arc de triomphe et le boulevard Haussmann.

Le métier de carrier était dangereux, on rapporte dans le journal « Le Vexin » du 5 décembre 1869 qu'en novembre 1869, Guignard et Maximilien Garnier, ouvriers carriers qui étaient occupés à extraire de la pierre de taille dans une carrière à ciel ouvert à Nucourt, ont vu un bloc de pierre de 2 mètres de long tombé. Malheureusement ce dernier s'est écrasé sur Maximilien Garnier, âgé de 18 ans, et l'a mortellement blessé.

Puis les carrières se sont transformées en champignonnières jusqu'à la seconde guerre mondiale où les troupes d'occupation allemandes les ont utilisées pour l'assemblage des V1.

Les carrières font partie de notre patrimoine et de notre histoire.



## Les amis du jumelage à l'édition 2017 de la foire à tout de Nucourt

L'association « Les amis du jumelage » était présente sur la foire à tout de Nucourt le 9 avril dernier.

Comme chaque année, les membres du conseil d'administration ont vendu les objets collectés, des pommes, du jus de pomme et des noisettes, tout ça au profit de l'association.

Bien sûr la traditionnelle brouette a déambulé sur la foire permettant ainsi à de nombreuses personnes d'estimer le poids du panier garni.

L'heureuse gagnante est madame Françoise Ernotte. Son estimation à 10,50 kg était sans conteste la plus proche du poids exact de 10,545 kg. Félicitations !!!

Sur la journée c'est une somme de 394,93 € qui a été récoltée. Les membres du conseil d'administration s'en félicitent !

## Repas des anciens

Le 12 mars dernier, une cinquantaine de personnes se sont retrouvés autour d'un déjeuner organisé par l'équipe du CCAS. Depuis plusieurs années, le CCAS avait renoncé à organiser le repas des aînés puisque le nombre de participants était inférieur aux membres du conseil municipal et CCAS présents. À l'occasion de la remise du colis de Noël, nos anciens ont été interrogés sur leurs attentes et à l'unanimité des présents se sont prononcés pour l'organisation d'un repas.

C'est donc dans une ambiance conviviale que ce déjeuner s'est déroulé. Après avoir dégusté l'excellent repas, les doyens de l'assemblée ont été mis à l'honneur : madame Paulette Leroy et monsieur Marcel Petit. Si monsieur Petit est bien le doyen de notre village, il faut rappeler que notre doyenne est madame Paulette Dufour, absente le jour du repas. L'après midi s'est poursuivie autour de discussions animées et de l'avis de tous, ces moments de partage et de rencontre sont à privilégier.

Alors, notez d'ores et déjà la prochaine date : apéritif estival le samedi 24 juin 2017 à partir de 12 h 00 (ouvert à toutes les personnes de plus de 65 ans).



## Félicitations aux mariés

Samedi 15 avril notre ancien maire Jean-Claude Impens a épousé son amour de jeunesse Monique. Après avoir pris chacun des chemins différents, ils se sont revus et se sont reconnus. À présent les voilà unis par le mariage, prêts pour la grande aventure de la vie ! Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur.

## Le camion pizza modifie sa tournée

Attention, désormais c'est le vendredi que Paul Mandon vous accueille sur le parking de la mairie. N'hésitez pas à passer commande au 07 63 23 12 34.

## Simplification dans les demandes du permis de conduire

Depuis le 3 avril 2017, la quasi-totalité des démarches de permis de conduire peuvent être accomplies sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) à l'adresse <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

Les démarches concernent notamment l'inscription au permis de conduire pour passer les examens (primo-accédant, extension de catégorie), mais également des demandes de titres en cas de vol, perte, détérioration, expiration de sa durée, réussite à l'examen du permis de conduire...

Après leur demande, les usagers pourront suivre sur internet le suivi de la fabrication de leur permis de conduire. Il leur est également possible de consulter leur solde de points sur le site de l'ANTS, sans avoir besoin de venir en préfecture ou en sous-préfecture.

### Attention travaux

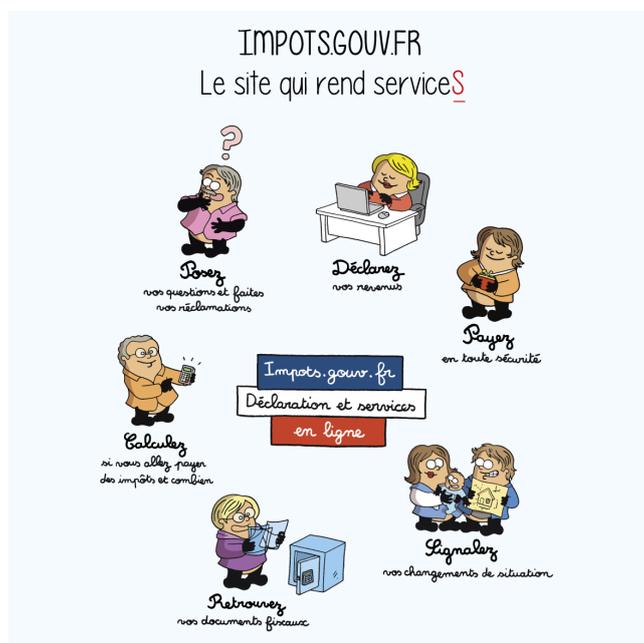
Le conseil départemental interviendra sur la route départementale D174 du 2 au 5 mai inclus sur la portion reliant Nucourt à Magny-en-Vexin. Une déviation sera mise en place par Cléry-en-Véxin.

### Bibliothèque

Le jeudi 27 avril toutes les classes de l'école se rendront à la bibliothèque. À la demande des enfants les bibliothécaires ont commandé des livres de la série BORIS, des imagiers, des « recherche et trouve », et bien d'autres ouvrages.

Nous vous rappelons que des livres pour adultes vous attendent, des romans historiques, policiers, des livres du terroir et de nombreuses œuvres.

Si un livre n'est pas disponible il est possible de vous le commander à la bibliothèque départementale, alors n'hésitez pas à venir, les locaux de la bibliothèque sont ouverts le mercredi de 16 h 30 à 19 h 00.



### La déclaration des revenus en ligne

Attention cette année, la nouvelle obligation de déclarer ses revenus en ligne concerne les personnes dont le revenu fiscal de référence de 2015 (avis d'impôt 2016) est supérieur à 28 000 €, si l'habitation principale est équipée d'un accès à Internet.

Pour cela vous devez vous connecter dans votre espace sécurisé sur « [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ». Lors de votre première connexion, vous devez mentionner votre numéro fiscal, votre numéro de déclarant en ligne et votre revenu fiscal de référence (informations inscrites sur votre déclaration papier). Un lien sera envoyé sur votre boîte mail. Ce dernier devra être activé dans les 24 heures.

À chaque connexion, votre numéro fiscal et votre mot de passe seront nécessaires pour toutes vos démarches en ligne comme déclarer vos impôts, corriger votre déclaration, payer et gérer vos paiements, consulter et imprimer vos avis, déclarations et paiements ou bien encore pour réclamer.

Vous êtes assuré que la direction des Finances publiques a bien enregistré votre déclaration grâce à l'envoi d'un accusé réception. En déclarant en ligne, vous bénéficiez d'un délai supplémentaire jusqu'au 6 juin minuit (La date limite de dépôt pour une déclaration papier est fixée cette année au 17 mai 2017).